

Imposition des GAFAM : Taux minimal ou tromperie maximale ?

samedi 13 mai 2023, par [SANCHEZ José](#) (Date de rédaction antérieure : 20 avril 2023).

L'instauration d'un taux mondial d'imposition minimal de 15 % des plus grosses entreprises multinationales, qui vise principalement les sociétés informatiques (GAFAM) serait un « pas de géant ». Les citoyen-ne-s [suisses] voteront en juin sur cette réforme présentée comme « historique ».

Sommaire

- [Les GAFAM qui fâchent](#)
- [La Suisse, ultra-paradis \(...\)](#)
- [Le sel helvétique](#)

À l'issue d'une réunion des ministres des finances du G7 le 5 juin 2021, une double proposition a abouti à un accord dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organisation regroupant 139 pays. Cet accord vise d'abord à instaurer un « taux impôt d'imposition minimal mondial » de 15 % et devrait être accompagné par une allocation « équitable » entre les pays du Nord et ceux du Sud et « des droits à taxer » les profits des entreprises multinationales (EMN).

Transposé le 15 décembre 2022 dans le droit européen par l'UE, l'entrée en vigueur en Europe de la réforme est prévue pour le 31 décembre 2023. Cette « unité » européenne (l'accord nécessitait l'unanimité) ne concerne que l'impôt minimal, qui ne représente qu'une partie de l'accord OCDE (dite pilier 2). Le premier pilier, qui prévoit l'imposition des entreprises là où elles réalisent leurs bénéfices, nécessite un accord international qui n'a pas encore été trouvé.

Les GAFAM qui fâchent

Les déficits des États, creusés par la pandémie de Covid-19 ainsi que les pertes engendrées par l'évasion fiscale pratiquée par les GAFAM dont les profits sont vertigineux, ont poussé les pays du G7 à trouver une solution à leur avantage.

Après de longues négociations sur un taux plancher, le chiffre de 15 % a été adopté. Des estimations avancent que cela induirait des rentrées fiscales supplémentaires de 50 milliards d'euros pour les pays de l'Union Européenne. Loin d'un taux de 21 % initialement évoqué, 15 % représente un plancher si bas qu'on devrait parler de cave. Selon Alliance Sud, la Suisse a participé avec d'autres pays européens à abaisser le taux lors des négociations, comme en témoigne une lettre du ministre des finances UDC Ueli Maurer au secrétaire général de l'OCDE. Une nouvelle preuve de la « neutralité » helvétique.

Au niveau fédéral, les recettes supplémentaires (les 25 % du total) doivent être explicitement utilisées pour des mesures de « promotion économique » - lire « pas pour le climat ou les services sociaux ». Pour les cantons bénéficiaires, cela pourrait se traduire par des réductions d'impôts sur le capital ou pour les personnes physiques, dans la perspective d'attirer des « riches » et donc de poursuivre la concurrence fiscale intercantonale.

L'application nationale de cette réforme n'améliore pas la recherche d'une justice sociale, d'une meilleure équité fiscale et n'ouvre visiblement pas une meilleure imposition des bénéficiaires des EMN. Bâtie sur une logique libérale et des compromis internationaux, cette « réforme » proposée par l'OCDE mérite un rejet dans les urnes et dans la rue. La lutte pour une forte imposition des EMN ne sera d'ailleurs qu'un des moyens pour réduire leur niveau de nuisances.

José Sanchez

P.-S.

• Solidarités. 20.04.2023 :
<https://solidarites.ch/journal/419-2/taux-minimal-ou-tromperie-maximale/>